

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES, DE LA SANTÉ ET DES DROITS DES FEMMES

Arrêté du 17 avril 2015 fixant le modèle des documents de l'état des prévisions de recettes et de dépenses des établissements publics de santé et des établissements de santé privés mentionnés aux b et c de l'article L. 162-22-6 du code de la sécurité sociale

NOR : AFSH1509759A

Le ministre des finances et des comptes publics, la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes et le secrétaire d'Etat chargé du budget,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles R. 6145-10, R. 6145-18 et D. 6162-10 ;

Vu le décret n° 2010-425 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation financière et à l'investissement immobilier des établissements de santé, et notamment ses articles 16 et 17,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – Le modèle des documents de présentation de l'état des prévisions de recettes et de dépenses est fixé par l'annexe jointe au présent arrêté à compter de l'exercice 2015.

Art. 2. – L'arrêté du 10 avril 2013 fixant le modèle des documents de l'état des prévisions de recettes et de dépenses des établissements publics de santé et des établissements de santé privés mentionnés aux b et c de l'article L. 162-22-6 du code de la sécurité sociale est abrogé.

Art. 3. – Le directeur général de l'offre de soins, le directeur de la sécurité sociale et le directeur général des finances publiques sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 17 avril 2015.

*La ministre des affaires sociales,
de la santé
et des droits des femmes,*

Pour la ministre et par délégation :

*Le directeur général
de l'offre de soins,
J. DEBEAUPUIS*

*Le directeur
de la sécurité sociale,
T. FATOME*

*Le ministre des finances
et des comptes publics,
Pour le ministre et par délégation :*

Par empêchement
du directeur général
des finances publiques :
*Le chef du service
des collectivités locales,
N. BIQUARD*

*Le directeur
de la sécurité sociale,
T. FATOME*

*Le secrétaire d'Etat
chargé du budget,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation :*

Par empêchement
du directeur général
des finances publiques :
*Le chef du service
des collectivités locales,
N. BIQUARD*

*Le directeur
de la sécurité sociale,
T. FATOME*

A N N E X E

TABLEAU D'ESTIMATION DU FONDS DE ROULEMENT INITIAL

Tableau pour les établissements ayant la personnalité juridique

EMPLOIS	DONNÉES SELON bilan de N - 2	MOUVEMENTS N - 1		BILAN N - 1 PRÉVU
		Augmentations	Diminutions	
Immobilisations (valeur brute)				
Compte 20				
Compte 21				
Compte 22 (sauf 229)				
Compte 23				
Compte 24 (solde 241-249)				
Compte 26				
Compte 27 sauf 2768				
Charges à répartir				
Compte 481				
Primes de remboursement des obligations				
Compte 169				
Créance dite « de l'article 58 »				
Balance d'entrée compte 41122 (41222 dans Clara)				
Créance de la sectorisation psychiatrique				
Compte 41661 (41461 dans Clara)				
Total des emplois				
Fonds de roulement				

RESSOURCES	DONNÉES SELON bilan de N - 2	MOUVEMENTS N - 1		BILAN N - 1 PRÉVU
		Augmentations	Diminutions	
Apports - fonds associatifs - c/102-103				
Ecart de réévaluation et autres réserves - c/105 et autres 106 (1062, 1063, 1064, 10688)				
Excédent affecté à l'investissement - c/ 10682				
Subventions d'investissement - c/ 13				
Emprunts - c/ 16 sauf 166, 1688, 1632, et 169 <i>dont dettes - PPP c/1675</i>				
Droits de l'affectant - c/ 229				
Amortissement des immobilisations - c/ 28				
Dépréciation des immobilisations - c/ 29				
Provisions réglementées - c/ 14 <i>dont provisions pour renouvellement des immos c/142</i>				
Provisions pour risques et charges - c/ 15				

RESSOURCES	DONNÉES SELON bilan de N - 2	MOUVEMENTS N - 1		BILAN N - 1 PRÉVU
		Augmentations	Diminutions	
Réserve de trésorerie - c/ 10685				
Réserve de compensation - c/ 10686				
Réserve de comp. des ch. d'amort. - c/ 10687				
Report à nouveau - c/ 110				
Report à nouveau - c/ 119 (signe -)				
Résultat de l'exercice - c/ 12 (signe - si déficit)				
Fonds dédiés - c/ 19				
Dépréciation des stocks - c/ 39				
Dépréciation des comptes de tiers - c/ 49				
Dépréciation des comptes financiers - c/ 59				
Total des ressources				
Insuffisance de fonds de roulement				

Tableau pour les autres établissements

EMPLOIS	DONNÉES SELON bilan de N - 2	MOUVEMENTS N - 1		BILAN N - 1 PRÉVU
		Augmentations	Diminutions	
Immobilisations (valeur brute)				
Compte 20				
Compte 21				
Compte 22 (sauf 229)				
Compte 23				
Compte 24 (solde 241-249)				
Compte 26				
Compte 27 sauf 2768				
Charges à répartir				
Compte 481				
Comptes de liaison investissement - c/ 1811				
Primes de remboursement des obligations				
Compte 169				
Créance dite « de l'article 58 »				
Balance d'entrée compte 41222 (41122 dans Helios)				
Créance de la sectorisation psychiatrique				
Compte 41461 (41661 dans Helios)				
Total des emplois				
Fonds de roulement				

RESSOURCES	DONNÉES SELON bilan de N - 2	MOUVEMENTS N - 1		BILAN N - 1 PRÉVU
		Augmentations	Diminutions	
Fonds associatifs c/102-103				
Ecarts de réévaluation et autres réserves - c/105 et autres 106 (1062, 1063, 1064, 10688)				
Excédent affecté à l'investissement - c/ 10682				
Subventions d'investissement - c/ 13				
Emprunts - c/ 16 sauf 166, 1688, 1632, et 169 <i>dont Dettes - PPP c/1675</i>				
Droits de l'affectant - c/ 229				
Amortissement des immobilisations - c/ 28				
Dépréciation des immobilisations - c/ 29				
Comptes de liaison investissement - c/ 1811				
Provisions réglementées - c/ 14 <i>dont provisions pour renouvellement des immos c/142</i>				
Provisions pour risques et charges - c/ 15				
Réserve de trésorerie - c/ 10685				
Réserve de compensation - c/ 10686				
Réserve de comp. des ch. d'amort. - c/ 10687				
Report à nouveau - c/ 110				
Report à nouveau - c/ 119 (signe -)				
Résultat de l'exercice - c/ 12 (signe - si déficit)				
Fonds dédiés - c/ 19				
Dépréciation des stocks - c/ 39				
Dépréciation des comptes de tiers - c/ 49				
Dépréciation des comptes financiers - c/ 59				
Total des ressources				
Insuffisance de fonds de roulement				